

Il existe pour les exportations industrielles et agricoles des lignes de crédit au développement spéciales et subventionnées auxquelles les investisseurs étrangers ont pleinement accès, à la seule exception de certaines lignes de crédit à long terme.

Les apports incorporels de technologie donnent droit au paiement de redevances, avec l'autorisation du Comité des redevances, mais ne sont pas considérés comme de l'investissement. Les sociétés dont le capital est détenu pour plus de 49 % par des étrangers ne peuvent verser des redevances à leurs actionnaires de l'extérieur que pour les technologies nouvelles ou porteuses d'exportations.

Aucun régime fiscal spécial n'est appliqué aux sociétés à participation étrangère.

Le taux d'impôt sur le revenu est de 30 % pour les sociétés. Le rapatriement des bénéficiaires est assujéti à une retenue fiscale de 30 %, qui fait actuellement l'objet d'une révision à la baisse. La législation fiscale colombienne permet de déduire du montant imposable les intérêts versés sur les crédits étrangers, la dépréciation accélérée ainsi que les dépenses engagées pour l'organisation et préalablement à l'exploitation.

Zone franche industrielle

Les zones franches industrielles colombiennes offrent des avantages spéciaux pour les projets orientés vers l'exportation. Il en existe dans quatre des principaux ports (Cartagena, Barranquilla et Santa Marta sur la mer des Caraïbes, Buenaventura sur le Pacifique) ainsi que dans deux villes de l'intérieur (Cali et Cúcuta).

Les principales règles s'appliquant à l'investissement dans les zones franches industrielles sont les suivantes :

- a) La seule autorisation nécessaire est celle de la direction des zones franches.
- b) Les entreprises installées dans les zones franches industrielles sont exemptées de l'impôt sur le revenu pour une période illimitée.
- c) Ces entreprises peuvent importer et exporter librement sans être assujétiées au contrôle des changes. Leur seule obligation est de vendre à la Banque centrale colombienne la monnaie étrangère nécessaire pour couvrir leurs dépenses en monnaie locale.